ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓂᕈᐊᖅᑐᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑭᒡᓕᖕᒋᓐᓂᒃ ᕿᒥᕐᕈᔨᑦ ᑲᑎᒪᔨᖕᒋᑦ
Nunavumi Nigoaoktoliginikut Titikniliogotinik Katimayiit
Nunavut Electoral Boundaries Commission
Commission de délimitation des circonscriptions du Nunavut

COMMUNIQUÉ

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut souhaite recevoir des invitations pour la tenue d'audiences publiques

IQALUIT, Nunavut (1er novembre 2010) – La Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut a indiqué aujourd'hui qu'elle souhaite recevoir des invitations afin de tenir des audiences publiques dans les collectivités du Nunavut.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut a été créée par l'Assemblée législative le 25 octobre 2010. En vertu de la *Loi électorale* du Nunavut, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit tenir des audiences publiques avant de soumettre son rapport à l'Assemblée législative.

« En mon nom et celui de mes collègues de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, messieurs Kirt Ejesiak d'Iqaluit et Gordon Main d'Arviat, j'ai écrit à l'ensemble des maires du Nunavut afin de les inviter à demander à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut de tenir des audiences publiques dans leur collectivité », a indiqué le président de la Commission, l'honorable juge J. Edward (Ted) Richard.

Les dates, lieux et heures des audiences publiques de la Commission seront annoncés à une date ultérieure. Les membres du public qui souhaitent présenter des commentaires concernant la délimitation des circonscriptions électorales peuvent contacter directement la Commission à l'adresse :

Commission de délimitation des circonscriptions électorales
a/s du Bureau du greffier de l'Assemblée législative du Nunavut
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Télécopieur : (867) 975-5191
Courriel : EBCPublic@assembly.nu.ca

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

John Quirke
Greffier de l'Assemblée législative
Tél. : (867) 975-5000